

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC	
VENTE (mini 5 000 €)	MODALITES (% forfait, tranches)	A LA CHARGE DE
Appartement Maison ou villa de 1€ à 79 999 €	9%	L'acquéreur ou vendeur
De 80 000 € à 139 999 €	7 %	L'acquéreur ou vendeur
De 140 000 € à 299 999 €	6 %	L'acquéreur ou vendeur
De 300 000 € à 449 999 €	5 %	L'acquéreur ou vendeur
De 450 000 € à plus	4%	L'acquéreur ou vendeur
Local commercial (murs) Parts Sociales de SCI, terrain, fonds de commerce	7%	L'acquéreur ou vendeur
Garage ou place de parking	10% min de 3000 €	L'acquéreur ou vendeur

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION	Locaux à usage d'habitation (vide ou meublé) soumis à la loi du 6 juillet 1989	
Honoraires de Location (recherche de locataire, bail état des lieux)	Part Bailleur	Part Locataire
Entremise et négociation	Studio / T1 / T2 = 50 € TTC T3 et + / maison = 100 €	
Visite, Constitution de dossier et Rédaction de bail	10 € TTC / m² de surface habitable pour les zones tendues (communes dont la liste est annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013) 8 € TTC / m² de surface habitable pour les zones non tendues	10 € TTC / m² de surface habitable pour les zones tendues (communes dont la liste est annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013) 8 € TTC / m² de surface habitable pour les zones non tendues
Rédaction de bail Mission unique	300 € TTC	
Etat des lieux Mission unique	6 € / m² de surface habitable	
	MODALITES	A LA CHARGE DU
Locaux professionnels Et/ou commerciaux	16 %	Bailleur / Locataire